



BON DE COMMANDE DE CHÈQUES CADEAUX UCAH

Soutenez le commerce et l'artisanat herbretrais en commandant les chèques cadeaux UCAH.

Document à retourner avec votre règlement à l'ordre de l'Union des Commerçants et Artisans des Herbières.

VOS COORDONNÉES

Raison sociale : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

LIVRAISON / RETRAIT

Date de livraison souhaitée : _____

Nom du contact lors de la livraison : _____

Adresse de livraison (si différente) : _____

Téléphone : _____

* La livraison est réservée aux entreprises herbretaises.

* Le retrait se fait au bureau de l'UCAH (Centre du Lavoir, Rue des bains douches), sur rendez-vous.

Afin de bénéficier de l'exonération de 5% de l'URSSAF, merci de préciser pour quel événement ce chèque est offert.

| Motif | Nombre de chèques | Valeur unitaire | Total | Date de validité |
|-------|-------------------|-----------------|-------|------------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

RÈGLEMENT

Chèque

Virement

Banque : _____

Banque : _____

N° de chèque : _____

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-contre.

Date et signature

Cachet de l'entreprise

L'Union des Commerçants et Artisans des Herbières

BP 121 85500 Les Herbières - 06 81 12 25 82

www.ucah.fr - contact@ucah.fr



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE CHÈQUES CADEAUX UCAH

Clauses générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Chèques Cadeaux.

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de Chèques Cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de vente.

Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet s'il s'agit d'un professionnel.

Validité

La commande de Chèques Cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers ; ou un virement doit être fait dès réception de la commande.

L'association se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

L'attribution du chèque cadeau

Afin de bénéficier de l'exonération des 5% URSSAF, l'attribution doit être en lien avec l'un des événements suivants qui doit par ailleurs, être notifié sur la facture

- La naissance, l'adoption,
- Le mariage, le pacs,

- Le départ à la retraite
- La fête des mères, des pères,
- La Sainte-Catherine, la Saint-Nicolas,
- Noël pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile.

Livraison

La livraison est réservée aux entreprises herbretaises. Celle-ci est gratuite. Toute autre commande sera à retirer au bureau de l'UCAH (Centre du Lavoir, Rue des bains douches).

Retour

Les Chèques Cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition

Les Chèques Cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. L'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis, ni indemnités.

Où les dépenser

Chez tous les commerçants, artisans et prestataires adhérents à l'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers, **hormis l'alimentation et le carburant**. La liste sera remise à la livraison des chèques ou disponible sur le site de l'UCAH.

L'Union des Commerçants et Artisans des Herbiers

BP 121 85500 Les Herbiers - 06 81 12 25 82

www.ucah.fr - contact@ucah.fr